

Tél. 02 47 92 51 43

Email : mairie-chedigny@wanadoo.fr Nombre de membres en exercice: 15

ww.chedigny.fr

Votants: 14

Présents: 14

#### Séance du mardi 02 juin 2015

L'an deux mille quinze et le deux juin l'assemblée régulièrement convoqué le 28 mai 2015, s'est réuni sous la présidence de Pierre LOUAULT.

Sont présents: Pierre LOUAULT, Gilles MORISSE, Michelle NICOLARENA, Pascal DUGUÉ, Yvette VALLÉE, Isabelle BEJANIN, Jean-Pierre BELEY, Monique BOITARD, Charles CHAMULIDRAT, Jean-Francois CHANDELLIER, Patricia CORTEEL, Sebastien LARRIBE, Yolene MATHIAS, Marlene MICHEL

Représentés:

**Excuses:** Valery BOUÉ

Absents:

Secrétaire de séance: Isabelle BEJANIN

- Accueil des gens du voyage (intervention de Mme JAMIN CCLD),
- Le Presbytère et son Jardin (présentation du calendrier de travaux),
- Travaux de voirie,
- Divers travaux prévus au budget,
- Vote des subventions,

Questions diverses,

#### PROCES VERBAL DU 2 JUIN 2015 APPROUVE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

### Objet: PROCEDURE DE MISE EN DEMEURE (Commune/Aubert) - DE 2015 014

Monsieur Pierre LOUAULT se retire des débats et n'assiste pas au vote.

Monsieur Gilles MORISSE, Premier Maire adjoint, fait part au Conseil Municipal des provocations permanentes de Monsieur AUBERT à l'encontre de la Commune en posant des clôtures sur le domaine public.

Ce jour, Monsieur AUBERT a achevé une clôture en barbelé barrant le chemin rural de l'Augerie à la Follaine, au moment de la récolte des foins.

Monsieur Gilles MORISSE propose d'engager toutes les procédures pour faire cesser cet état de fait et d'ester en Justice pour le compte de la Commune.

Le Premier Maire adjoint informe les membres du Conseil Municipal qu'il est urgent d'agir, il est primordial pour les agriculteurs de récolter les foins sans attendre afin d'avoir un aliment de qualité pour nourrir les animaux cet hiver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le premier maire adjoint, Gilles MORISSE, à engager toutes les procédures pour faire cesser cet état de fait,

**AUTORISE** le premier maire adjoint, Gilles MORISSE, à ester en Justice pour le compte de la Commune.

# DEMANDE DE BOITE AUX LETTRES POSTALE (DE 2015 015)

Madame Yolène MATHIAS propose l'installation d'une deuxième boite aux lettres postale près de la boulangerie, ce qui éviterait aux véhicules de rentrer spécialement dans le bourg pour y poster du courrier.

Monsieur le Maire propose d'en faire la demande au service des Postes et Télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la rédaction d'un courrier au Postes et Télécommunication pour l'installation d'une deuxième boite aux lettres dans le Village.

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

#### Vote de crédits supplémentaires (DE 2015 016)

**FONCTIONNEMENT:** 

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

# 61524 Entretien bois et forêts -1500.00 023 (042) Virement à la section d'investissement 1500.00 TOTAL: 0.00 INVESTISSEMENT: DEPENSES RECETTES

2128 - 112	Autres agencements et aménagements	6000.00	
1323 - 112	Subv. non transf. Départements		4500.00
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		1500.00

TOTAL: 6000.00 6000.00 TOTAL: 6000.00 6000.00

**DEPENSES** 

**RECETTES** 

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

# APPROBATION RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT ( DE 2015 017)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2014 sur le service public ASSAINISSEMENT pour l'année 2014. Il explique que ce rapport est obligatoire comme l'indique l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 et l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007. Ce rapport doit être approuvé par la commune après présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2014 sur le service public ASSAINISSEMENT.

# APPROBATION RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE (DE 2015 018)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2014 sur le service public EAU POTABLE pour l'année 2014. Il explique que ce rapport est obligatoire comme l'indique l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la loi sur l'Eau du 30

décembre 2006 et l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007. Ce rapport doit être approuvé par la commune après présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2014 sur le service public EAU POTABLE.

#### PARTICIPATION ACHAT MATERIEL RASED ( DE 2015 019)

Monsieur le Maire donne lecture des courriers du réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté et de la commune de Loches.

Ces courriers demandent aux communes une participation financière pour l'achat d'un test psychométrique d'une valeur de 1392.00 €. Le montant de cette participation communale s'élève à 90.13 € (calcul sur la base de 54 élèves fréquentant l'école maternelle). La commune de Loches centralise les participations communales et reversera au RASED la somme globale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VOTE le versement d'une participation pour en faveur du RASED de 90.13 €.

# <u>LE PRESBYTERE ET SON JARDIN (demande de subvention aux fonds européens) (</u> <u>DE 2015 020)</u>

Monsieur le Maire rappelle que l'opération "Le Presbytère et son Jardin" va nécessiter des travaux importants, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 318 301 €. Monsieur le Maire propose de demander un soutien financier à l'Europe. Il est rappelé que le contenu du dossier met en évidence de nombreux critères de développement durable dont le Village Jardin de Chédigny est un exemple.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DIT** qu'il sera demandé une subvention au Fonds Européens. **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

#### LE PRESBYTERE ET SON JARDIN (DETR) (DE 2015 021)

Monsieur le Maire rappelle que l'opération "Le Presbytère et son Jardin" va nécessiter des travaux importants, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 318 301 €. Monsieur le Maire propose de demander un soutien financier à l'Etat par le biais de la DETR.

Il est rappelé que le contenu du dossier met en évidence de nombreux critères de développement durable dont le Village Jardin de Chédigny est un exemple.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DIT** qu'il sera demandé aide de l'Etat par le biais de la DETR. **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

#### SOUSCRIPTION FONDATION DU PATRIMOINE (DE 2015 022)

Monsieur le Maire rappelle que l'opération "Le Presbytère et son Jardin" va nécessiter des travaux importants, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 318 301 €.

Monsieur le Maire propose de prendre contact et d'effectuer une demande de souscription à la Fondation du Patrimoine pour l'opération "Le Presbytère et son Jardin". Cette souscription permettra un autofinancement en faisant appel aux dons. Tout don ouvre droit à une économie d'impôt pour le donateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de contacter et de souscrire à la Fondation du Patrimoine pour l'opération "Le Presbytère et son Jardin",

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

#### SUBVENTIONS ASSOCIATIONS (DE 2015 023)

Monsieur le Maire propose le vote des subventions à accorder aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

VOTE les subventions aux associations selon les montants ci-dessous :

RASED	90.13 €	
MAISON FAMILIALE DU LOCHOIS	100 €	
ASSOCTION PARENTS D'ELEVES (APE)	200 €	
ADMR	150 €	
ASSAD	150 €	
CLIC	60 €	
Coopérative scolaire de Chédigny	160 €	
Associatiobn P.G. et anciens combattants de Chédigny	50 €	
Syndicat de Chasse ACCA	115€	
Comice Agricole de Loches	118.00 €	
Comité des Fêtes de Chédigny	1250 €	
Entraide lochoise	100€	
Restaurant du coeur	300 €	
Ecole de musique municipale de Luzillé	120 €	
NACEL	708.00 (1.20 € / habitant)	
La Prévention Routière	60 €	
Cuba Chédigny	50 €	
Croix rouge	100€	
Fondation du Patrimoine	50 €	
Association des Roses de Chédigny	600 €	
Puzzle	ne pas verser attente	
FNATH	50 €	
Souvenir Français	50 €	
Art Vivant	0.00 €	
AFM myopahtie	0.00 €	
Union Sportive de Chédigny	0.00 €	
Union Sportive de Reignac sur Indre	200€	
TOTAL	4831.13 €	

Vote de la subvention pour l'association des Roses : 11 voix pour, 2 voix contre (avis négatif concernant cette subvention), 1 abstention,

#### LE PRESBYTERE ET SON JARDIN (DE 2015-024)

Monsieur le maire propose qu'au titre du Conseil Régional de Solidarité Territoriale Touraine Côté Sud, soit approuvé par le Conseil Municipal, le projet d'aménagement du Presbytère et son Jardin de curé afin de renforcer l'attractivité du Village reconnu **"Jardin Remarquable"** par le Ministère de la Culture.

Cet aménagement vise à conforter l'attractivité touristique de notre Village qui est maintenant reconnu au niveau national (60 000 visiteurs en 2015). Cet aménagement sera un lieu de rencontre et de rendez-vous ainsi qu'un accueil centralisé pour les Jardins remarquables de Chédigny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### APPROUVE le plan de financement tel que figurant ci-après

- Réhabilitation du Jardin de curé 112 000 € H.T
- Réhabilitation du Presbytère pour en faire un lieu d'accueil et d'hébergement 206 301 € H.T
- Subvention du Conseil Régional (30 % sur l'intégralité du projet) 95 490 €
- Subvention de l'Europe, au titre du FEADER concernant l'accueil touristique 61 890 €

## APPROUVE le projet,

**SOLLICITE** le Conseil Régional et les Fonds Européens pour ce projet d'aménagement touristique très structurant.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier,

#### 1 - Vote des subventions :

#### Association des Roses:

11 voix pour

2 voix contre : Marlène MICHEL et Sébastien LARRIBE expriment leur désaccord concernant la subvention de 600 € pour l'association des Roses de Chédigny "l'association étant bien gérée et autonome financièrement, nous considèrons cette subvention non nécessaire. Ce désaccord ne remet pas en cause le Super travail accompli par l'association avec ses bénévoles ainsi que l'impact positif de l'association des Roses pour la valorisation de notre Jardin Village de Chédigny".

1 abstention: Mongiue BOITARD.

#### 2 - Stationnement les Gens du Voyage :

Monsieur le Maire fait part du courrier du Sous-Préfet concernant l'accueil des gens du voyage sur le territoire du Pays de la Touraine côté sud.

En complément des aires prévues, peuvent être mises en place des aires de passage de faible capacité, terrains d'accueil, destinés à permettre des haltes de court séjour pour des familles isolées ou au maximum pour quelques caravanes voyageant en petit groupe. Il est donc utile et nécessaire de déterminer un terrain sur la commune, pouvant répondre à ce besoin. L'aménagement doit comprendre, au minimum, un sol stabilisé et une arrivée d'eau potable.

Mesdames JAMIN et Alice (agents de la Communauté de Commune et de l'association tzigane) sont intervenues afin d'expliquer la procédure à suivre par la Commune en cas de création d'une aire de passage et la convention qui en découle entre la commune et le représentant des gens du voyage.

Cette convention encadrera le fonctionnement de l'aire de passage, notamment sur les obligations et le paiement du séjour.

La Communauté de Communes finance l'aménagement du terrain.

Deux terrains sont propices à cet accueil, les conseillers se rendront sur place pour porter leur choix sur l'un ou l'autre terrain.

#### 3 - Le Presbytère et son Jardin :

Le projet doit démarrer par :

- un appel à projet " travaux" gérés par : Pascal DUGUÉ, Marlène MICHEL, Valéry BOUÉ.
- un appel à projet "gestionnnaire" gérés par : Michèle NICOLARENA, Sébastien LARRIBE.

Le Maire indique que les travaux seront lancés dès que nous obtenons 80 % de subvention et prévoit la date du 1er octobre 2015.

La gestion du Presbytère et de son jardin doit faire l'objet d'une convention signée entre le futur gestionnaire et la Commune (fermeture le mercredi ou jeudi, gestion d'hiver et d'été, gestion des formations "jardin").

#### 4 - Travaux voirie:

Il est constaté diverses dégradations des chaussées communales. Une visite des chemins sera effectuée par la commission d'aménagement.

#### 5 - Travaux prévus au budget :

- Le Presbètère et son Jardin,
- Aménagement du Mail,
- Isolation phonique de l'Accueil de loisirs,
- Isolation thermique de l'école et de la mairie,
- Bâtiments communaux,
- Salle de musique,
- Isolation thermique au Pressoir,
- Portail du cimetière 743 € HT,
- Grand portail du cimetière 544 € HT(budget 2016)
- Logement de la Poste,

#### 6- Vote des subventions :

Le Conseil Municipal a voté les subventions allouées aux différentes associations à l'unanimité. Pour la subvention attribuée à l'association "Roses de Chédigny", le Conseil Municipal a voté, à la majorité :

11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,

Association Sportive de Chédigny:

Monsieur le Maire donne lecture du courriel envoyé ce jour par le Président de l'Association Sportive de Chédigny, précisant sa décision d'arrêt de l'association.

7 - Boite aux lettres :

Yolène MATTHIAS demande la possibilité de placer une boite aux lettres postale devant la boulangerie.

Une demande va être faite en ce sens

6 IPS

Davie Co

is t